



# MIYAKOPARIS

YOUR INTERNATIONAL REAL ESTATE

## Honoraires année 2022



### TRANSACTIONS VENTES

Pour tout les biens en vente, les honoraires de l'agence sont de :

**5.00% TTC**

à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon accord



### TRANSACTIONS LOCATIONS

#### 1. Location vide et meublée loi 89

(Résidence principale du locataire) :

- Locataire : Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 €/m<sup>2</sup>
- Etat des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>
- Soit 15 €/m<sup>2</sup> TTC
- Propriétaire : 1 mois hors charges + TVA (20%)  
Dont Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 €/m<sup>2</sup>  
Etat des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>

#### 2. Bail code civil vide ou meublé

(Bail société ou résidence secondaire du locataire)

Bailleur : 1 mois hors charges + TVA (20%)

Locataire : 12% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)



### GESTIONS LOCATIVES

**6% du loyer TTC/mois**